



liquidation de la communauté

Par **angeGianni**, le **15/04/2019** à **23:47**

Bonsoir Maître,

Je souhaiterais savoir :

suite à ma procédure de liquidation de la communauté, le juge a demandé une expertise du bien commun (notre maison) pour la faire évaluer à nouveau, l'expert doit se rendre à mon domicile, et mon ex-mari sera présent, son avocat a-t-il le droit de venir lui aussi, pour moi c'est violation de mon domicile, je viens d'apprendre par mon avocate que mon ex-mari voulait que son avocat soit présent lors de la venue de l'expert ?

Je vous remercie d'avance .

Par **Visiteur**, le **16/04/2019** à **13:32**

Bonjour

Oui, les 2 avocats peuvent être présents

Parallèlement, choisissez un expert agréé auprès des tribunaux

Par **angeGianni**, le **16/04/2019** à **14:29**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse, mais peut-on m'imposer la présence de l'avocat adverse, elle n'est pas disponible au rendez-vous prévu avec l'expert, on me demande de changer la date afin qu'elle puisse venir, mon avocate me dit que je ne peux pas décider, si l'avocat adverse veut être présente elle sera là ?

Je vous remercie beaucoup pour la citation de Balzac, je prends note